

SGAMI OUEST

Réhabilitation de la base de vie de la base hélicoptère de la sécurité civile de LE HAVRE

CCTP PRO – Lot 04

Traitement de façade – Echafaudage commun

Novembre 2025

Maîtrise d'Ouvrage



SGAMI OUEST

28 rue de la Pilate – CS 4072
14790 MOUEN
35027 RENNES CEDEX

Maîtrise d'Œuvre



I.G.C Bureau d'Etudes Techniques – Economie de la construction

41C, Route d'Harcourt
Bâtiment « La Panacée »
14123 FLEURY-SUR-ORNE
Tél. 02 31 35 64 35
Mail : contact@igcbe.fr

Atelier d'Architecture Architecte DPLG
Caroline Loisel
Le Havre - carolineloiselarchitecte@gmail.com

Atelier d'Architecture – Caroline LOISEL

13 rue Gustave Langlois
76600 LE HAVRE
Tél : 06 63 99 57 20
Mail : carolineloiselarchitecte@gmail.com



SEINE INGÉNIERIE

98 rue Maréchal JOFFRE
76600 LE HAVRE
Tél : 09 86 38 31 21
Mail : contact@seineingenierie.com

SOMMAIRE

0	OBJET ET CONSISTANCE DES TRAVAUX	3
1	DOCUMENT DE REFERENCE	3
2	LIMITES DE PRESTATION.....	3
2.1	PRESTATIONS DUES AU PRESENT LOT.....	3
2.2	PRESTATIONS EXCLUES DU PRESENT LOT	3
3	PRESCRIPTIONS GENERALES	3
3.1	CONNAISSANCE DU TRAVAIL	3
3.2	CHOIX DES PRODUITS ET GARANTIES DE QUALITE	4
3.3	PRESCRIPTIONS CONCERNANT LE FOURNISSEUR.....	4
3.4	PRESCRIPTIONS CONCERNANT L'ENTREPRENEUR.....	4
4	SPECIFICATIONS TECHNIQUES DETAILLEES	4
4.1	OPERATIONS PREPARATOIRES	4
4.2	MISE EN ŒUVRE.....	4
4.3	COORDINATION	4
4.4	PROTECTION DES OUVRAGES	4
4.5	RECOMMANDATIONS SPECIFIQUES.....	5
5	DESCRIPTION DES TRAVAUX DE TRAITEMENT DE FAÇADE.....	6
5.1	ECHAFAUDAGES COMMUNS	6
5.2	REVETEMENT DECORATIF D2.....	7
5.3	SYSTEME D'IMPERMEABILISATION I4	7
6	GESTION DES DECHETS	8

0 OBJET ET CONSISTANCE DES TRAVAUX

Le présent cahier des clauses techniques particulières a pour objet la description des travaux de traitement de façade et échafaudage commun relatifs à la réhabilitation de la base de vie de la base hélicoptère de la sécurité civile à LE HAVRE (76).

1 DOCUMENT DE REFERENCE

La qualité des ouvrages, des matériaux et de leur mise en œuvre devra répondre aux conditions et prescriptions des normes et règlements en vigueur à la date de remise des offres et notamment sans que cette liste soit limitative :

- Aux prescriptions communes à tous les Corps d'état,
- Au Cahier des Charges DTU (Document Technique Unifié) :
 - Série de DTU n° 26 – Enduits, liants hydrauliques
 - Série de DTU n° 42 – Étanchéité des façades
 - Série de DTU n° 44 – Joints
 - Série de DTU n° 59 – Revêtements minces
- Cahier des Clauses Spéciales DTU, normes AFNOR, règles NV et TH,
- Aux règles ou recommandations des fabricants,
- Aux Cahier du CSTB
- Aux réglementations concernant l'accessibilité
- Aux règles de sécurité françaises.
- Aux règlements de sécurité contre l'incendie
- Aux réglementations thermiques RT Elément par élément et RE2020

2 LIMITES DE PRESTATION

2.1 PRESTATIONS DUES AU PRESENT LOT

La prestation du présent lot comprend notamment, sans que cette liste soit limitative :

- La fourniture de tous les matériels, matériaux et accessoires nécessaires au bon achèvement des travaux.
- Les transports, chargements, déchargements, stockages et distributions sur le chantier
- La mise en œuvre y compris toutes sujétions d'accès et de déplacement dans l'enceinte du chantier.
- L'exécution de surfaces échantillons pour le choix des aspects
- La réception des surfaces avant commencement de son travail
- Les raccords en enduit ciment nécessaires sur les menuiseries après mise en jeu éventuelle faisant suite aux travaux de peinture, la mise en jeu normale étant déjà faite.
- Les protections et nettoyages en cours et en fin de travaux ainsi que la protection des ouvrages de manière qu'aucune trace d'enduit ou salissure n'apparaisse
- L'échafaudage nécessaire aux travaux de ce lot

2.2 PRESTATIONS EXCLUES DU PRESENT LOT

- La peinture intérieure

3 PRESCRIPTIONS GENERALES

3.1 CONNAISSANCE DU TRAVAIL

L'Entrepreneur soumissionnaire est tenu de prendre connaissance complète du descriptif et d'en respecter chaque clause.

L'Entrepreneur est tenu de consulter des descriptifs relatifs aux autres corps d'états afin d'être parfaitement renseigné sur les ouvrages destinés à être peints.

L'entrepreneur du présent lot a l'interdiction de rejeter les eaux et produits de rinçage du matériel dans le milieu naturel ou via les appareils sanitaires.

3.2 CHOIX DES PRODUITS ET GARANTIES DE QUALITE

Les produits employés pour les travaux de peinture devront être en provenance d'une marque de notoriété publique.

Pour la précision des prescriptions un produit bien défini constituant une référence de qualité a été cité pour chaque rubrique.

L'architecte se réserve le droit d'exiger la présentation des certificats d'essais des laboratoires du BTP.

Les peintures, vernis, enduits, désignés par leurs marques devront être logés dans les bidons scellés en usine.

Ces bidons ne devront être descellés qu'au moment de l'emploi et au fur et à mesure des besoins du chantier.

Afin d'effectuer un contrôle efficace, l'Architecte pourra exiger la présentation des factures et des bons de livraisons des différents fournisseurs.

3.3 PRESCRIPTIONS CONCERNANT LE FOURNISSEUR

La mise en œuvre sera faite en parfait accord avec les fabricants d'isolants, enduits et produits divers.

Le fabricant devra donner sur le chantier, et en présence de l'architecte, les indications utiles concernant les conditions d'emploi, le mode d'application, les caractéristiques du séchage des différents produits à utiliser. Pour assurer de façon parfaite cette assistance technique, le fournisseur pourra être convoqué au même titre que l'Entrepreneur aux réunions concernant le chantier.

L'architecte se réserve le droit de demander l'exécution dans le cadre des opérations prévues, de surfaces ou de pièces témoins par le service de démonstration du fabricant. Les démonstrations devront être suivies et contrôlées par l'entrepreneur de telle manière qu'il puisse assurer la reproduction des témoins sur l'ensemble du chantier. Plusieurs prélèvements pourront être effectués en cours d'emploi par les soins de l'architecte ou du bureau de contrôle aux fins d'analyse et de vérification. Ils comprendront deux exemplaires prélevés dans la forme usuelle assurant l'authenticité des échantillons. L'un sera envoyé au fabricant pour examen de conformité ; dans le cas de non-conformité le second sera soumis à un laboratoire officiel pour vérification.

Les frais d'analyse seront à la charge de l'Entrepreneur.

3.4 PRESCRIPTIONS CONCERNANT L'ENTREPRENEUR

L'Entrepreneur sera totalement responsable du travail dans son ensemble, tant pour la qualité des fournitures que pour l'application, même travaillant en accord avec le fabricant.

Il devra livrer des ouvrages parfaitement terminés et suppléer par ses connaissances professionnelles aux détails qui pourraient avoir été omis dans les prescriptions et qui seraient nécessaires au parfait achèvement des ouvrages suivant les règles de l'art.

4 SPECIFICATIONS TECHNIQUES DETAILLEES

4.1 OPERATIONS PREPARATOIRES

Le prix convenu pour l'exécution des enduits et des revêtements muraux extérieurs comprend les opérations préparatoires qui seront nécessaires à la bonne présentation de l'ouvrage.

L'Entrepreneur est tenu de remédier aux défauts de surface des matériaux pour assurer une présentation conforme au souhait de l'architecte suivant les opérations portées au chapitre « Description des ouvrages ».

4.2 MISE EN ŒUVRE

Les tons d'enduit et RAL des ouvrages métalliques seront toujours soumis à l'agrément de l'Architecte avant l'exécution des travaux. Les essais de tonalité peuvent être corrigés plusieurs fois jusqu'à l'approbation du Maître d'Ouvrage.

4.3 COORDINATION

L'Entrepreneur devra tenir compte de l'intervention des autres entreprises afin que l'enchaînement des prestations s'effectue dans les conditions logiques pour la terminaison et le bon fonctionnement de l'ensemble des ouvrages. Il pourra lui être demandé une intervention en deux temps.

4.4 PROTECTION DES OUVRAGES

L'entrepreneur du présent lot devra la protection de ses ouvrages pendant l'exécution des travaux et jusqu'à leur réception.

Il devra également la protection des ouvrages livrés par les autres corps d'état pendant la durée des travaux, afin d'éviter toutes souillures.

4.5 RECOMMANDATIONS SPECIFIQUES

Les entreprises devront mettre à disposition, quand elles existent, les FDES des produits de construction, notamment les indicateurs sur la qualité de l'air, se rapportant à la structure, l'enveloppe, le cloisonnement et les revêtements intérieurs relatifs à leurs lots, en référence à l'application de la norme NF P01-010.

Les entreprises devront mettre à disposition les informations disponibles sur les risques d'émissions de fibres et de particules cancérogènes classées CMR1 des produits et matériaux utilisés dans l'opération et en contact avec l'air intérieur.

5 DESCRIPTION DES TRAVAUX DE TRAITEMENT DE FAÇADE

Le niveau de perméabilité à l'air à atteindre est de 1.4 m3/h pour le bâtiment neuf. Celui-ci sera vérifié par un test d'étanchéité à l'air.

Généralité :

En raison de l'activité du site maintenue pendant les travaux, le présent lot devra prévoir toutes les sujétions liées à la proximité d'une aire de décollage d'hélicoptère ainsi que la proximité de l'aéroport (pas de recours à la grue à tour, intervention ponctuelle en grue mobile sans levage lors des phases de décollage / atterrissage, signalétique lumineuse des éléments dépassant l'héberge du hangar, ...)

Ces sujétions feront parties de l'installation de chantier et seront maintenues pendant l'ensemble du chantier.

Dans le cas où l'utilisation d'un engin de levage d'une hauteur supérieure au bâtiment à construire/rénover, serait nécessaire à la réalisation de ce projet, l'entreprise devra soumettre au Département SNIA-O, au moins un mois avant tout démarrage des travaux, un dossier de demande sur la plateforme prévue à cet effet, à l'adresse suivante : <https://www.ecologie.gouv.fr/guichet-unique-urbanisme-et-obstacles-circulation-aerienne>

5.1 ECHAFAUDAGES COMMUNS

Prestations :

Protection des ouvrages existant.

Mise en place d'un échafaudage en pied de bâtiment pour réalisation des travaux.

Les échafaudages seront conçus conformément aux prescriptions de la norme AFNOR HD 1000, NFP 01012, NF EN 12810-1 et au code du travail.

Les planchers de circulation devront avoir une largeur minimum de 0.80m.

Tous les planchers devront admettre une surcharge admissible de 600 kg/m² minimum, cette limite sera clairement affichée.

Ils seront équipés d'une plinthe et des gardes corps réglementaires suivant les travaux à réaliser.

Les échafaudages devront être protégés par un raccordement à la terre ; cette installation sera réalisée par une entreprise spécialisée et vérifiée par un organisme agréé.

Les échafaudages seront conçus pour permettre la réalisation des travaux de l'ensemble des intervenants extérieurs (charpentier, couvreur, étancheur, ...), ils devront à ce titre être soumis à l'accord préalable du maître d'œuvre et à la validation des autres corps d'état.

Les échafaudages seront fixés à la façade par des point d'ancrage tous les 25 m². Ils seront protégés toute hauteur par des bâches translucides M1(antiprojection).

Fourniture et mise en œuvre de crochets inox pour maintien des échafaudages. Ces crochets seront déposés en fin de chantier et les raccords d'enduits ou de vêtue réalisée par le présent lot.

Nota : L'échafaudage servira également à la sécurité collective des toitures et des intervenants.

Nota 2 : Les hauteurs de planchers seront déterminées en coordination avec les autres corps d'état et devront permettre la réalisation des différents ouvrages (charpente, couverture, débords de toit, ...). Le présent lot devra adapter les hauteurs de plancher suivant les ouvrages à raison d'une modification par lot.

Nota 3 : La mise en œuvre de l'échafaudage devra permettre les approvisionnements des corps d'état intérieur (passage libre d'une grande baie par niveau et par zones).

Nota 4 : Toute prolongation du temps d'échafaudage prévu au marché sera facturée directement aux entreprises responsables de ce retard.

Localisation :

Pour l'échafaudage commun sur l'ensemble du projet.

Pour le coût mensuel de location

5.2 REVETEMENT DECORATIF D2

Préparation des supports :

Les supports devront être préparés selon les recommandations du DTU 59-1.

Nettoyage haute pression à l'eau froide

Attendre le séchage complet avant toutes les interventions suivantes.

Traitement des supports :

Après nettoyage attendre le séchage complet des supports avant l'application d'un produit de traitement anticryptogamique (bactéricide, fongicide et algicide) de type Sto anti-mousses ou équivalent. Ce produit restera entre 6h et 24h avant le rinçage.

Rinçage à l'eau froide.

Application de 2 couches de peinture de type StoColor Dryonic ou équivalent, sans biocides, aspect mat.

La peinture sera diluée au maximum à 10% d'eau

Coloris au choix de l'architecte

Localisation :

Pour la mise en peinture des façades compris tableaux, voussures et intérieur des acrotères du **bâtiment neuf** suivant plans architecte

5.3 SYSTEME D'IMPERMEABILISATION I4

Préparation des supports avant imperméabilisation

Les supports doivent être préparés selon les recommandations du DTU 42-1.

Le décapage des supports sera effectué chimiquement à l'aide du produit Sto-Décapant Biodégradable ou équivalent.

Le produit sera appliqué au rouleau ou à la brosse sur support sec à raison de 0,30 kg/m². Une fois la couche de surface ramollie, l'élimination de celle-ci se fera au grattoir ou à la spatule.

Un lavage haute pression des façades sera réalisé de haut en bas pour éliminer tous les résidus et trace de produits décapant

Compris mise en décharge

Primaire sur supports décapés

Application d'un régulateur de fonds en phase aqueuse de type StoPrim BL ou équivalent permettant de bloquant la diffusion au travers des revêtements les résidus de décapage ou des constituants d'anciens revêtements.

Traitement des fissures

Les fissures seront rebouchées avec le produit Irtop 2000

Couche intermédiaire

La couche intermédiaire sera réalisée par encollage et marouflage d'un treillis d'armature de type StoArmature B 60. Ce treillis sera collé avec le système Irtop SC ou équivalent dilué à 8% d'eau et appliqué au moyen d'un rouleau à raison de 0,85 kg/m².

Couche de finition

Après séchage de la couche intermédiaire, application au rouleau à poils moyens d'une couche de finition Irtop siloxanée velouté mat à comportement élastomérique, à léger relief arrondi de type Irtop+ S Velouté mat.

Consommation 0,45 kg/m²

Coloris au choix de l'architecte

Calfeutrement des ouvertures

Sur le pourtour des baies, prévoir un joint en mastic plastique 1ère catégorie de type StoMastic Acryl ou équivalent pouvant être revêtu par la couche de finition Irtop.

Traitement des joints de dilatation

Elimination des anciens joints en façade et nettoyage des flancs

Mise en place d'un fond de joint en mousse à cellules fermées, joint mastic polyuréthane mono-composant de type StoSeal F 400 ou équivalent.

Mise en œuvre conformément au DTU 44-1

Traitement des soubassements

Le revêtement d'imperméabilité sera arrêté à 25cm au-dessus du sol fini.

La partie inférieure des façades recevra, après préparation, deux couches de StoColor DRYONIC

Reprise ponctuelle de la planéité du support

Prévoir la reprise des défauts de recouvrement entre les lés de treillis armé Sto armature B60 lors de l'entoilage général ou atténuation des effets de bords lors du traitement des fissures. Cet ouvrage sera réalisé après séchage complet de la sous-couche Irtop SC

Traitement des parties horizontales

Les parties horizontales telles que les appuis de baies seront traités de la même façon qu'en partie courante avec le revêtement d'imperméabilité I4. En complément, elles recevront une couche de finition complémentaire de type StoColor Acritex.

Localisation :

Pour la remise en peinture des **façades existantes** compris tableaux, voussures et intérieur des acrotères suivant plans architecte.

6 GESTION DES DECHETS

Suivant le décret n°2020-1817, l'entreprise doit estimer la quantité de déchets générée durant le chantier, indiquer les modalités de gestion et d'enlèvement de ces déchets, préciser le (ou les) point(s) de collecte et estimer le coût lié aux traitements des déchets.